

ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

ADECNAP

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901- Fondée en 1983 (J.O 10/10/1983 et du 02/04/2005)

Tel : 01 30 55 81 37

Messagerie : ladecnap@gmail.com

Site web : <http://adecnap.fr>

Plaisir, le 10 août 2020

A : Monsieur Michel Cadot
Préfecture d'Île-de-France
Immeuble Ponant
5, rue leblanc
75015 Paris

Objet : Recrudescence des nuisances subies par les habitants par l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École

Monsieur le Préfet,

Notre association d'ADECNA, dont l'objet est de lutter contre les nuisances, et en particulier les nuisances aériennes, enregistre depuis plusieurs mois un nombre inquiétant d'appels et de demandes d'aide. Constituée depuis plus de vingt ans, l'ADECA est une association citoyenne dont l'action a pour but d'être le juste contrepois des usagers des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay, dans le respect des parties, mais en insistant sur le droit inaliénable de chacun de jouir de sa résidence sans gêne persistante, ni infractions de survols des habitations.

Je vous informe par la présente que depuis plusieurs mois, le trafic au-dessus des habitants de Saint-Cyr-l'École, de Villepreux, des Clayes-sous-Bois et de Plaisir est devenu insupportable. Vols à répétition, souvent espacés de quelques minutes à peine, survols incontrôlés, ont eu raison des résidents pourtant habitués à ces pratiques récurrentes.

Nous avons été patients. Patients dans nos demandes d'aménagement de plages de silence, les week-ends et jours fériés, mesurés dans nos revendications, toujours dans le respect des usagers. Cette fois, l'inquiétude, le désespoir et la colère se sont emparés des habitants survolés à l'excès. Il est maintenant temps d'agir.

Nous, ADECNA, réclamons la mise en place de plages de silence sur l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École le plus rapidement possible. Il est intolérable que des mesures différentes continuent à s'appliquer sur des terrains d'aviation légère dédiés au loisir, et ce, au détriment des populations qui subissent des désagréments de plus en plus prégnants. Il est inexplicable que les aérodromes de Chavenay et de Toussus-le-Noble, pourtant distants de quelques kilomètres aient obtenus des avancées en matière d'aménagement de plages de pollution sonore, alors que celui de Saint-Cyr-l'École n'a bénéficié d'aucune restriction de vol.

Il ne vous aura pas échappé que la densification des localités survolées par les aéronefs de Saint-Cyr-l'École est en marche. En 2016, la construction du quartier du Haut Moulin à Villepreux voyait s'ériger une toute nouvelle zone urbanisée de 496 logements pour sa première tranche, suivie de 416 logements supplémentaires, livrables en 2021. Près de 1000 logements neufs, soit 3000 à 4000 personnes, directement et sérieusement impactées par la sortie ouest de l'aérodrome de Saint-Cyr. L'urbanisation de la zone de Chaponval, à Noisy le Roi est, elle aussi à l'étude, ce qui représenterait une nouvelle aire de construction pour plusieurs milliers d'habitants et fermerait alors la sortie nord de l'aérodrome.

Il apparait par ailleurs que la récente volonté des Français lors des dernières élections pour un respect accru de l'environnement et la trajectoire écoresponsable du gouvernement ne va pas dans le sens d'une urbanisation toujours plus dense au centre d'une zone polluée par le bruit. C'est d'ailleurs ce qu'illustre le très récent rapport de l'OMS, qui démontre très clairement que l'impact du bruit sur la durée de vie, allant jusqu'à préciser que les habitants riverains des aéroports perdent plusieurs mois de vie à cause du stress engendré par le passage des aéronefs.

Aussi, Monsieur le Préfet, les habitants des communes de Saint-Cyr-l'École, mais aussi de Villepreux, de Plaisir, des Clayes-sous-Bois, mais aussi de Noisy et de Bailly, toutes villes dans lesquelles l'ADECNA enregistre des membres qui nous font remonter leur exaspération, vous imposent d'agir. Nous demandons que soit enfin posée la question de la viabilité d'un aérodrome enchâssé dans une zone de vie en pleine expansion. Il est dans doute temps de s'interroger sur la pertinence de conserver 3 aérodromes en très proche région parisienne, alors qu'à quelques kilomètres des terres agricoles pourraient être mieux utilisées, pour laisser le loisir de quelques-uns s'exprimer sans détruire la qualité de vie de milliers d'autres. Ne conviendrait-il pas de mettre à exécution une interdiction de vol pendant les week-ends et les jours fériés, afin de préserver ceux qui n'aspirent qu'à pouvoir jouir de leurs jardins pendant les jours de repos ? Cette mise en œuvre qui prendra du temps pourrait être accompagnée d'une politique de régulation des vols afin de réduire les nuisances immédiatement. La mise en place des plages de silence et la classification CALIPSO, afin de réduire significativement les temps des vols des aéronefs les plus bruyants, devrait être envisagée.

Le temps du statu quo n'est plus celui des habitants des Yvelines. Nous demandons que ces revendications, relayées par nos adhérents, soient prises en considération et comptons sur votre détermination à endiguer l'exaspérations et le désespoir de ceux qui subissent encore et encore ces nuisances répétées.

Nous restons à votre disposition pour venir vous présenter en personne nos demandes, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de nos dévouées sentiments.

A handwritten signature in black ink, reading "Sylvain Pavlowski". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvain Pavlowski
Président - ADECNA